

LANCEMENT DU DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE - VACANCES APPRENANTES – ÉTÉ 2026

Instruction du 9 avril 2026 relative au dispositif « Ecole ouverte - Vacances apprenantes » (EO-VA)

Division des établissements

Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives
(DASPE)

Affaire suivie par : Christine Santos

Tél : 01 57 02 64 57

Mél : ce.daspe@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er degré, Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées publics, Madame et Messieurs les directeurs d'EREA, Mesdames et Messieurs les principaux de collèges publics, Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles publiques.

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

- Circulaire relative à la Charte « École ouverte » n°2003-08 du 23 janvier 2003
- Note du 29 mai 2020 aux préfets et aux recteurs pour la mise en place du dispositif École ouverte
- Courrier interministériel du 11 juillet 2025 relatif aux dispositifs Savoir nager en sécurité et Savoir rouler à vélo

La présente instruction a pour objet de présenter les modalités d'organisation et de financement du dispositif EO-VA pour la session été (juillet/août) 2026.

L'opération « École-ouverte - Vacances apprenantes » (EO-VA) est reconduite pour les vacances d'été 2026. Un établissement peut proposer des actions pour juillet et/ou août au titre du même appel à projet, en une seule fois. Ce dispositif permet la mise en place d'activités pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs pendant les congés scolaires pour favoriser l'intégration sociale et scolaire des élèves et contribuer à l'égalité des chances de chacun.

Objectifs pédagogiques et éducatifs :

Le dispositif EO-VA permet d'accueillir, dans les écoles et les établissements, des élèves du CP à la terminale sur les temps de vacances scolaires en articulant des activités de renforcement des

compétences scolaires avec des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux climatiques et de la biodiversité.

Ce dispositif vise à proposer aux élèves un **programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles** et s'adresse en priorité aux jeunes vivant en zones urbaines et rurales défavorisées.

1. Les déclinaisons du dispositif

1.1. Stages de réussite

Les stages de réussite sont à destination des élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Ce dispositif est basé sur le volontariat et le dialogue avec les élèves et leurs parents.

Les services des DSDEN sont à votre disposition afin d'assurer l'organisation de cette phase du dispositif en cohérence avec votre projet EO-VA.

1.2. École ouverte buissonnière

Le dispositif EO-VA peut s'enrichir en intégrant dans son organisation un séjour en zone rurale, permettant aux jeunes de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Cette immersion dans un environnement naturel favorise la sensibilisation au développement durable et offre également l'occasion de confronter les jeunes à des conditions de vie particulières et à des prises de responsabilités, en les conduisant vers une plus grande autonomie.

Ces actions sont organisées directement par l'établissement ou la collectivité locale, ou encore par délégation de l'établissement à un partenaire associatif ayant l'expérience des classes transplantées avec hébergement (déclaration à faire au titre des accueils collectifs de mineurs, le cas échéant).

Les services des DSDEN, et tout particulièrement les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), sont à votre disposition afin d'identifier d'éventuels partenaires pouvant assurer l'organisation de cette phase du dispositif en cohérence avec votre projet EO-VA.

1.3. Mon Patrimoine à vélo

Mon Patrimoine à vélo invite les établissements à proposer aux élèves des journées de découverte du patrimoine local au gré de déplacements à vélo. Ces promenades culturelles doivent permettre de découvrir des sites de proximité liés au patrimoine historique, industriel, artistique, naturel, architectural...

Afin de les aider dans l'élaboration d'un programme de découvertes patrimoniales pertinent et riche autour de leur établissement, les personnels sont invités à se rapprocher de leur référent culture. Les conseillers de la DAAC sont également disponibles pour apporter une expertise complémentaire (ce.daac@ac-creteil.fr).

Les enseignants d'EPS sont, enfin, des interlocuteurs essentiels pour organiser les déplacements dans les meilleures conditions, en particulier en matière de sécurité.

1.4. Savoir rouler / Savoir nager

Lors du comité interministériel des villes du 6 juin 2025, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des sports, et le ministère des villes ont décidé de mobiliser le dispositif vacances apprenantes pour que 100% des enfants des QPV maîtrisent les attendus des programmes « Savoir nager » et « Savoir rouler à vélo ».

Le premier a vocation à favoriser l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge, lutter contre les noyades, développer l'aisance aquatique et apprendre à nager à tous. Le second permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège et d'ancrer les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le plus jeune âge.

Les projets intégrant le « Savoir nager » et le « Savoir rouler » feront l'objet d'une attention toute particulière.

1.5 L'été du pro en lycée professionnel

En complément des dispositions communes, les élèves des lycées professionnels peuvent être accueillis dans leur établissement d'origine ou dans un établissement proposant un accès aux plateaux techniques nécessaires à leur formation initiale dans le cadre de l'Été du pro.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- renforcer les aptitudes et compétences professionnelles et/ou générales ;
- préparer une insertion professionnelle, une poursuite d'études y compris vers l'enseignement supérieur en lien avec les campus ou par l'intermédiaire d'un contrat d'apprentissage ;
- pour ceux qui n'auront pas obtenu leur diplôme professionnel à la session d'examen de juin 2026 et pour lesquels le jury de délibération propose une présentation à la session de septembre 2026 de bénéficier d'une préparation spécifique ;
- découvrir une nouvelle filière professionnelle dans le cadre d'un projet de réorientation envisagée ou bénéficier d'une découverte des métiers, notamment pour des collégiens, issus de troisième métiers.

Les activités sur plateaux techniques se font sous le contrôle des professeurs de lycées professionnels de l'établissement d'accueil et par petits groupes.

2. Cadrage du dispositif

Le suivi du dispositif EO-VA est assuré, pour le premier degré, par chaque DSDEN et, pour le second degré, par le rectorat. A l'issue de la publication de la présente instruction, chaque DSDEN s'adressera aux circonscriptions pour les informer des modalités spécifiques d'organisation dans le département.

2.1. Saisie de l'appel à projets

La saisie sur la plateforme COLIBRIS est effectuée par le chef d'établissement ou son adjoint pour un EPLE, par l'inspecteur de l'Éducation nationale ou un référent pour les circonscriptions. L'accès à COLIBRIS se fait via **l'adresse académique professionnelle du demandeur** et non avec une adresse fonctionnelle de type « ce.093...@ac-creteil.fr ». **La plateforme sera accessible pour la saisie des candidatures du jeudi 9 avril 2026 au samedi 23 mai 2026. Les réponses à l'appel à projets sur un autre support que COLIBRIS ne seront pas prises en compte.**

N.B. : La démarche de conventionnement avec l'établissement mutualisateur pour la gestion des vacances ne se substitue pas à la saisie sur la plateforme colibris qui reste une démarche obligatoire.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers l'appel à projets pour les circonscriptions de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et les EPLE des trois départements :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/ecole-ouverte-vacances-apprenantes/>

Les avis relatifs aux candidatures feront l'objet d'un retour à compter **du 8 juin 2026**.

2.2. Nombre d'élèves

Le dispositif s'adresse à un **groupe minimum par jour d'ouverture, de 15 enfants pour les écoles et de 30 jeunes pour les collèges et les lycées**. Une ouverture en réseau peut permettre à des établissements ou des écoles ayant peu d'élèves de remplir ce critère.

Seuls les projets déposés pour un nombre d'élèves supérieur ou égal à 15 en école ou 30 en EPLE seront étudiés.

Le nombre d'élèves et de jours d'ouverture prévisionnels saisis sur la plateforme par les candidats seront pris en compte pour le calcul du **budget prévisionnel sur la base du tableau des plafonds journaliers (cf. tableau 3.1)**.

Les règles d'encadrement des groupes en vigueur, selon le niveau et l'âge des élèves, s'appliquent au dispositif. Le nombre de jours d'ouverture, financé par les services académiques, est **limité à 8** pour cette session (juillet et/ou août) ; les **ouvertures supplémentaires seront financées sur fonds propres**.

2.3. Les publics prioritaires

Le dispositif s'adresse prioritairement aux jeunes issus de zones urbaines défavorisées et en grande ruralité. Les établissements situés hors des réseaux d'éducation prioritaire peuvent toutefois participer à l'opération ; il

leur sera demandé de favoriser l'accueil des publics cibles.

2.4. Programme

L'établissement ou la circonscription volontaire s'engage à proposer une **programmation équilibrée associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles**. Celle-ci peut s'intégrer dans les parcours éducatifs : Avenir, Santé, Education Artistique et Culturelle, Citoyen. Les sorties prévues devront s'intégrer au projet global et **revêtir un caractère sportif et culturel avéré**.

Le dispositif « École ouverte – Vacances apprenantes » répond à plusieurs enjeux : proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux ; proposer l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux climatiques et de biodiversité ; offrir des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux ; mettre en place des actions relatives à la découverte des métiers.

Les crédits EO-VA ne sont pas destinés à financer la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs d'accueils collectifs de mineurs (BAFA) ni les projets classe défense.

3. Budget, procédures et contrôle

Les établissements retenus pour participer au dispositif été 2026 seront soutenus financièrement, selon les modalités décrites ci-dessous.

3.1. Prévision du budget du dispositif

Le budget peut être composé d'une part de vacations permettant de rémunérer les intervenants et d'une part de fonctionnement pour couvrir l'achat de petit matériel, les frais de transports...

Lors de la saisie de l'appel à projets, la circonscription ou l'EPLE détermine la répartition souhaitée :

- la demande de vacations ne peut excéder 90 % de l'enveloppe globale ;
- la demande de crédits de fonctionnement doit être comprise entre 10 et 60 % de l'enveloppe globale.

- Pour les écoles (1er degré)

Chaque circonscription sera informée par la DSDEN de son département de la grille des plafonds journaliers en fonction du nombre d'élèves effectivement accueillis.

Pour le 1^{er} degré, **les circonscriptions sont obligatoirement portées financièrement par un établissement public local d'enseignement**. L'EPLE identifié peut être un établissement de secteur. En l'absence d'établissement porteur aucun budget de fonctionnement ne pourra être accordé, seules des vacations pourront être accordées.

L'établissement porteur met en paiement la dépense réalisée sur la base des justificatifs (devis, factures) fournis par la circonscription.

- Pour les établissements du 2nd degré

Pour le 2nd degré, les crédits de fonctionnement sont versés directement aux EPLE qui participent au dispositif.

Les projets saisis doivent mentionner le nombre de jours d'ouverture avec **un minimum de 2 jours et un maximum de 8 jours**.

Pour estimer la dotation dont le projet peut bénéficier, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant les plafonds journaliers en fonction du nombre d'élèves accueillis, dans la limite des crédits alloués à l'académie.

Nombre d'élèves 2nd degré	Plafond journalier
de 30 et 40 élèves	1 000 €
de 41 à 70 élèves	1 300 €
de 71 à 100 élèves	1 600 €

de 101 à 130 élèves	1 900 €
de 131 à 160 élèves	2 100 €
au-delà de 161 élèves	2 300 €

3.2. Financement

3.2.1. Avis conditionnel de notification de moyens (crédits de fonctionnement et/ou vacations)

A l'issue de l'examen de votre candidature et d'éventuels ajustements par les services académiques et ou départementaux, un **avis conditionnel de notification de moyens** vous sera adressé. Les crédits de fonctionnement seront ensuite **délégués** sur la base des bilans financier et pédagogique et des états de services faits.

Le montant est ajusté aux dépenses réellement engagées sur la base des bilans déposés. En aucun cas, il ne pourra dépasser l'avis conditionnel notifié.

3.2.2. Modalités de paiement des vacations

Pour le 1^{er} et le 2nd degrés, les vacations accordées aux établissements ou aux circonscriptions sont mises en paiement par les établissements mutualisateurs : le lycée Benjamin Franklin (La Rochette) pour la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne, et le GIP-FCIP (Créteil) pour le Val-de-Marne.

A la fin de la session, l'établissement ou la circonscription remonte via COLIBRIS un état des services faits (ESF) prévalidé par la DSDEN ou le rectorat pour la rémunération des différents intervenants par le mutualisateur.

Afin d'assurer la rémunération des intervenants, les établissements mutualisateurs doivent disposer d'un dossier financier constitué de différents documents (cf. vadémécum). Il appartient à chaque intervenant participant au dispositif EO-VA d'adresser directement ses documents à l'établissement mutualisateur de son département via la plateforme COLIBRIS.

Chaque intervenant, quel que soit son statut, doit transmettre à l'établissement mutualisateur une autorisation de cumul valide.

La démarche pour une demande de cumul est différente selon le statut des intervenants (cf. vadémécum).

4. Bilans

Un **bilan pédagogique** et un **bilan financier** seront à compléter sur la plateforme COLIBRIS dès la fin de la session et au plus tard le 25 septembre 2026.

5. Contrôle du dispositif

Dans le cadre du contrôle interne du dispositif, des contrôles sur pièces pourront être effectués auprès d'établissements ou de circonscriptions choisis aléatoirement. Dans cette perspective, toutes les pièces justifiant la mise en œuvre du dispositif et sa conformité aux données remontées aux services académiques (états de services faits, listes d'émargement, factures...) doivent être conservées pendant deux ans.

6. Calendrier

Du 9 avril au 23 mai 2026 :	saisie de la candidature sur colibris
Du 26 mai au 5 juin 2026 :	Instruction des demandes par les DSDEN pour le 1 ^{er} degré et par le rectorat pour le second degré
A partir du 8 juin 2026 :	retour aux établissements et aux circonscriptions ; Envoi des avis conditionnels de notification de moyens
A partir du 6 juillet 2026 :	session été 2026
A l'issue de la session et jusqu'au 25 septembre 2026 :	transmission par les EPLE et les circonscriptions : ▪ des bilans financier et pédagogique de la session ; ▪ des états de services faits.

Je remercie d'ores et déjà tous les acteurs du dispositif École ouverte-Vacances apprenantes de leur engagement au service de sa réussite et de celle des élèves.

Pour le recteur et par délégation,

Le secrétaire général adjoint en charge du pôle « performance, suivi des politiques éducatives et des établissements

Charles NAÏM

CADRAGE PEDAGOGIQUE DU PROJET EO-VA
--

Les éléments de cadrage pédagogique suivants visent à vous proposer des orientations possibles au moment de la conception des projets que vous proposerez à l'étude, dans le cadre des commissions École ouverte – Vacances apprenantes.

Les objectifs pédagogiques du dispositif EO-VA visent à :

- **Consolider les apprentissages fondamentaux** (lire, écrire, dire, calculer, raisonner) dans des formats renouvelés et perçus différemment par les élèves, que dans le cadre scolaire ;
- **Renforcer la confiance et l'engagement des élèves**, en particulier les plus éloignés des attendus scolaires ;
- **Favoriser l'ouverture culturelle, scientifique et citoyenne** ;
- **Développer des compétences transversales** (coopération, autonomie, esprit critique) dans un cadre qui combine la dimension scolaire et la dimension extra-scolaire.

1 Principes pédagogiques attendus

Les projets proposés pourront s'appuyer sur les principes suivants :

• **Des situations actives et engageantes pour les élèves**

- Pédagogie de projet, défis, ateliers, rallyes en tous genres ;
- Production finale visible (affiche, podcast, exposition, restitution orale...).

• **Une articulation explicite avec les apprentissages pour faciliter le transfert vers les apprentissages dans le cadre scolaire en amont et en aval de la session**

- Objectifs d'apprentissage identifiés explicitement par les élèves (langage, compréhension, raisonnement...) ;
- Réinvestissement des compétences scolaires dans des situations concrètes.

• **Une différenciation réelle permettant à tous les élèves de s'inscrire dans les activités proposées**

- Adaptation aux besoins des élèves : système d'échelonnement, de paliers, de tâches ;
- Valorisation des réussites : temps de célébration, d'exposition, de restitution inclus dans les activités, au cours du projet et/ou à la fin.

• **Une place centrale du langage afin d'offrir à chaque élève la possibilité de développer son esprit critique dans le cadre des activités proposées**

- Faire parler, expliquer, argumenter sous différents formats : écrit, oral, expression artistique ;
- Développer le lexique et la structuration de la pensée : structurer les prises de parole, sensibiliser à l'art oratoire, dans des situations extra-scolaires.

• **Une dimension d'ouverture et explicitation du sens dans chacune des activités proposées**

- Lien avec le réel des élèves (environnement immédiat ou plus lointain) ;
- Lien avec la découverte des métiers, de l'environnement professionnel ;
- Lien avec une ouverture culturelle, le développement du sens esthétique ;
- Liens interdisciplinaires (décloisonnement des disciplines).

2 Ressources applicables à certains dispositifs

Vous trouverez ci-dessous quelques ressources associées à certains dispositifs

- « Stages de réussite »
 - <https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique383>

Cette ressource propose des outils transférables dans de nombreux cadres

- « Mon patrimoine à vélo »
 - <https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/fiche-mon-patrimoine-velopdf-70860.pdf>

Un document national comprenant un modèle de parcours suivi dans l'académie de Créteil

3 Exemples de projets concrets et de ressources associées

Exemple 1 : "Créer un podcast sur son quartier"

- recherches documentaires et enquêtes de terrain ;
- travail sur l'oral (interviews, prise de parole) ;
- écriture de scripts ;
- production audio finale ...
 - **Une ressource associée** : Organiser une randonnée pour découvrir le territoire à travers l'Histoire
<https://podeduc.apps.education.fr/carep-creteil/votre-parole-est-prioritaire/video/45362-stephane-auclert-professeur-des-ecoles/>
 - **Ressource supplémentaire associée** : <https://carep.ac-creteil.fr/spip.php?article210>

Un article du site du CAREP de Créteil sur des flâneries culturelles à Montereau dans le cadre des Vacances apprenantes.

Exemple 2 : “Défi scientifique : concevoir un objet utile”

- travail en groupe autour d'un problème concret identifié dans le quotidien des élèves ;
- expérimentation, essais/erreurs ;
- présentation du prototype ...

Une ressource à consulter :

https://www.dsden94.ac-Creteil.fr/IMG/pdf/defis_scientifiques_presentation_generale_annee_24-25-2.pdf